



Politique de dons de livres

Pour éviter une accumulation de livres que nous ne pouvons utiliser ainsi que des transports inutiles, nous recommandons aux gens qui désirent faire don de volumes de toute sorte à la bibliothèque de prendre connaissance des conditions de notre politique de dons de livres.

1. Les documents doivent être dans un très bon état, ne nécessiter aucune réparation et ne pas dégager d'odeur.
2. L'année de parution des livres ne doit pas excéder 10 ans. Toutefois, dans le cas des documentaires, les volumes qui ne sont plus à jour ou qui portent sur des sujets trop spécialisés peuvent être refusés, et ce même si l'année d'édition est récente.
3. ***La bibliothèque refusera les livres qu'elle possède déjà, qui sont déjà endommagés ou qu'elle trouve inappropriés à sa collection.***
4. La bibliothèque n'accepte pas les livres condensés du Reader's Digest, les romances Harlequin et autres romances semblables en livres de poche, les périodiques et les livres pédagogiques.
5. Aucun reçu d'impôt ne sera émis lors d'un don.
6. Les volumes non retenues pour la collection de la bibliothèque pourront être revendus, donnés ou envoyé au recyclage.

Nous vous remercions de votre collaboration et n'hésitez pas à communiquer avec la responsable pour de plus amples renseignements.

Marielle Gosselin
Responsable
418-883-3314

Vous pouvez aussi faire don de vos livres à Écolivres (entreprise d'économie sociale à but non lucratif au 38, rue Charles A. Cadieux, Lévis, 418-835-5150).